

Fraternité



## **NOUVEAU**

# Le service de vérification des avis d'impôt sur le revenu évolue sur impots.gouv.fr

Depuis avril 2023, il est possible de vérifier :

- → l'intégrité de l'avis grâce au code barre 2D-Doc présent sur le document.
- → qu'il s'agit de l'avis correspondant à la dernière situation de l'usager

#### **ÉTAPE 1**

#### Comment s'assurer de l'intégrité de l'avis d'impôt?

Un code 2D-Doc est présent sur les avis d'impôt sur le revenu et sur les avis de situation déclarative à l'impôt sur les revenus (ASDIR, document produit à l'issue de la déclaration de revenus en ligne) afin de garantir l'intégrité du document présenté (donc non falsifié).

Ce code doit être lu avec une application pour smartphone dédiée : par exemple, l'application gratuite pour smartphone « 2D-doc reader » (disponible sur IOS, Android ou Google Play).

Sa lecture restitue plusieurs informations qui doivent être présentes sur l'avis permettant de s'assurer « de son intégrité ».

\* La « Date de signature du D-Doc » correspond pour les avis d'impôt, à la date de production de celui-ci.



#### ÉTAPE 2

### Comment vérifier qu'il s'agit du dernier avis d'impôt?

#### Rendez-vous sur:

impots.gouv.fr >Vérifier un avis d'impôt





A l'aide du service dédié sur le site impots.gouv.fr, en saisissant le numéro fiscal et la référence de l'avis.





Il s'agit de la référence du dernier avis connu pour cet usager





connue pour cet usager

Retrouvez la DGFiP sur









